

**PROJET N°13 - OBJET : EDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS - SEJOURS ET PROJETS D'ECOLE – SUBVENTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 – DECISION**

Rapporteur : Melanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

La Municipalité souhaite valoriser et soutenir l'organisation des séjours et sorties scolaires proposés par les écoles de la Ville en supplément des crédits annuels alloués aux coopératives scolaires.

Ces projets contribuent à l'animation des enseignements et des apprentissages apportés aux enfants. Ils s'inscrivent en bonne cohérence avec la politique éducative que la Municipalité souhaite mettre en place. Ces projets permettent aux enfants de bénéficier d'une ouverture pédagogique sur l'extérieur et favorisent le vivre ensemble sur le temps scolaire.

Pour permettre aux établissements scolaires de développer de nouveaux projets, il est donc proposé de fixer :

- une enveloppe de 3 000,00 € pour les écoles maternelles,
- une enveloppe de 10 000,00 € pour les écoles élémentaires ,  
à répartir sous forme de droit de tirage, sur les écoles selon le niveau et en fonction du nombre total d'élèves par établissement comme suit :

**Ecoles maternelles**

	Nombre d'élèves	Pourcentage	Montant de la subvention
<b>Ecole COTY</b>	108	30,80%	<b>924,00 €</b>
<b>Ecole LES BOCQUETS</b>	56	16,00%	<b>480,00 €</b>
<b>Ecole LES CLAIRIERES</b>	99	28,20%	<b>846,00 €</b>
<b>Ecole POMPIDOU</b>	88	25,00%	<b>750,00 €</b>
<b>Total</b>	351	100 %	3 000,00 €

### Ecoles élémentaires

	Nombre d'élèves	Pourcentage	Montant de la subvention
<b>Ecole BERNANOS</b>	135	21,90%	<b>2 190,00 €</b>
<b>Ecole CODET</b>	243	39,20%	<b>3 920,00 €</b>
<b>Ecole PDF</b>	240	38,90%	<b>3 890,00 €</b>
<b>Total</b>	618	100 %	10 000,00 €

Ces crédits sont mobilisables sur demande en fonction de la qualité et la cohérence des projets proposé, du nombre de bénéficiaires et du niveau de participation des familles et/ou des caisses des coopératives scolaires.

Pour information, cette année scolaire 2022-2023, plusieurs demandes ont déjà été déposées et concernent différents projets sur des thématiques variées (sortie à Asnelles, sortie à Paris, sortie à Dieppe, ateliers yoga et « calme et attentif »).

Les dossiers sont consultables auprès de la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les demandes d'aide financières présentées par les écoles publiques de la Ville pour l'organisation de séjours scolaires et sorties pour l'année scolaire 2022-2023 :

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant l'importance d'accompagner les écoles dans la conduite de projets contribuant à l'animation des enseignements et des apprentissages apportés aux enfants,

Considérant les impératifs liés aux réservations et montages financiers de ces projets par les établissements scolaires,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** le versement d'une subvention totale de 3 000 € à répartir par école maternelle selon les modalités suivantes :

	Nombre d'élèves	Pourcentage	Montant de la subvention
<b>Ecole COTY</b>	108	30,80%	<b>924,00 €</b>
<b>Ecole LES BOCQUETS</b>	56	16,00%	<b>480,00 €</b>
<b>Ecole LES CLAIRIERES</b>	99	28,20%	<b>846,00 €</b>
<b>Ecole POMPIDOU</b>	88	25,00%	<b>750,00 €</b>
<b>Total</b>	351	100 %	3 000,00 €

**DECIDE** le versement d'une subvention totale de 10 000 € à répartir par école élémentaire selon les modalités suivantes :

	Nombre d'élèves	Pourcentage	Montant de la subvention
<b>Ecole BERNANOS</b>	135	21,90%	<b>2 190,00 €</b>
<b>Ecole CODET</b>	243	39,20%	<b>3 920,00 €</b>
<b>Ecole PDF</b>	240	38,90%	<b>3 890,00 €</b>
<b>Total</b>	618	100 %	10 000,00 €

-----